BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date: 07 juin 2021	
INTITULE DE L'ACTION :			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)  Magicien  Loser a como  Machine burbe à payar  Frais de transport (2)  Boissons et alimentation  alimentation	450 500 500	Participation des personnes (4)	
Achat de fournitures (3) (à détailler)  Assurance	68,05	Autres financements (à préciser)  ceutre sociale	68,05
Tracts, affiches  Taxes (SACEM)  Divers		Aide demandée au PIC	1500
Sous total des depenses engagees  Financement d'un autre projet (5)	9		
TOTAL	1564,90	TOTAL	1564 90

(\*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.